



## Brief FiTI – OpenGov Sénégal

# TRANSPARENCE DES PÊCHES, FITI<sup>1</sup> ET GOUVERNEMENT OUVERT AU SÉNÉGAL : ENJEUX, BLOCAGES ET PERSPECTIVES DE RELANCE

Avec le soutien de

France 



## Introduction

Le Sénégal se trouve aujourd’hui à un tournant majeur de sa gouvernance publique, marqué par une volonté affirmée de refonder la relation entre l’État, les citoyens et les ressources naturelles. Dans un contexte de transition politique et de redéfinition des priorités nationales, la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité s’imposent comme les fondements d’une gouvernance renouvelée. Parmi les secteurs où ces enjeux se cristallisent avec le plus d’acuité figure la pêche, pilier économique et social dont dépendent la sécurité alimentaire, l’emploi, la cohésion des communautés côtières et l’économie.

Depuis plusieurs années, la gestion des ressources halieutiques soulève de vifs débats, révélant des tensions entre impératifs économiques, justice sociale et durabilité écologique. Face à la raréfaction des ressources, à la montée des pratiques illicites et à la défiance croissante des communautés côtières, le Sénégal a choisi, dès 2016, de s’engager dans la **Fisheries Transparency Initiative (FiTI)**, une démarche internationale novatrice visant à instaurer la transparence dans la gouvernance des pêches. Cet engagement, inscrit dans la continuité des principes du **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)**, traduisait la volonté du pays de placer la gestion de ses ressources maritimes sous le sceau de la responsabilité publique et du contrôle citoyen.

Pourtant, malgré cet engagement pionnier, la dynamique FiTI a connu des interruptions, illustrées par la décision du Conseil d’administration de la FiTI, en août 2024, de retirer au Sénégal son statut de pays engagé. Cette décision, perçue comme un signal d’alerte, a suscité une profonde réflexion des acteurs sur les conditions de relance du processus et sur les leçons à tirer pour renforcer la transparence dans un secteur vital. Elle intervient à un moment où l’État sénégalais affirme sa volonté de gouverner autrement, sous l’impulsion du Président Bassirou Diomaye Faye, dans un contexte de refondation démocratique et de moralisation de la vie publique. Le gouvernement a entrepris diverses réformes dans le cadre législatif et des politiques publiques ces derniers mois notamment le Jubbanti koom “PRESE - Plan de redressement économique<sup>1</sup>”, ANT- Agenda national de transformation du service public<sup>2</sup>, le renforcement du dispositif légal de transparence<sup>3</sup>. Le Sénégal vient également d’adopter la Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique (LOASPH) pour s’adapter aux défis du développement durable, de la souveraineté alimentaire. Le Président Bassirou Diomaye Faye, a présidé 23 octobre 2025 la première session du Conseil Supérieur d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (CSOASP), instance de dialogue stratégique entre l’État et les acteurs du monde rural<sup>4</sup>.

Autant dire que le plaidoyer pour le retour à la FiTI s’inscrit dans un contexte politique ouvert à la participation citoyenne et la transparence.

La tenue de l’**atelier national de Saint-Louis**, le 22 mai 2025, marque une étape décisive dans ce processus de réappropriation collective. Réunissant institutions publiques, élus locaux, pêcheurs, organisations de la société civile, universitaires et médias, cette rencontre a permis d’identifier les conditions d’une relance crédible et participative de la FiTI au Sénégal. Elle a donné lieu à la **Déclaration de Saint-Louis**<sup>5</sup>, qui propose une feuille de route nationale articulant la transparence dans les pêches, la nouvelle **Loi sur l’accès à l’information (n°14/2025)** et le **Plan d’Action National du PGO 2023–2025**.

1 <https://www.presidence.sn/fr/actualites/presentation-du-plan-de-redressement-economique-et-social-du-senegal>

2 <https://primature.sn/publications/actualites/ceremonie-de-presentation-de-lagenda-national-de-transformation-du-service#:~:text=Ministre%20Ousmane%20SONKO-,C%C3%A9r%C3%A9monie%20de%20pr%C3%A9sentation%20de%20l'Agenda%20national%20de%20Transformation%20du,g%C3%A9r%C3%A9%20durant%20toutes%20ces%20ann%C3%A9es.>

3 <https://www.assemblee.sn/fr/actualite/lassemblee-nationale-adopte-quatre-lois-cles-pour-la-transparence-et-la-bonne-gouvernance>

4 <https://www.presidence.sn/fr/actualites/le-president-bassirou-diomaye-faye-preside-la-premiere-session-du-conseil-superieur-dorientation-agro-sylvo-pastorale>

5 Lien web vers le site svp où l’on l’a publié svp

La présente **Note** s’inscrit dans cette dynamique de reconstruction. Elle vise à offrir une lecture claire et documentée des enjeux actuels de la transparence dans le secteur halieutique, à partir des constats de terrain, des réformes institutionnelles et des engagements internationaux du Sénégal. Elle cherche à éclairer les décideurs publics, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs communautaires, sur les leviers à activer pour rétablir la crédibilité du pays au sein de la FiTI et faire du secteur des pêches un modèle de gouvernance ouverte, équitable et durable.

## 1. Le secteur halieutique sénégalais : un pilier économique sous tension

La pêche constitue un pilier stratégique de l’économie sénégalaise, représentant environ 3 % du PIB national et assurant directement ou indirectement des moyens de subsistance à près de 600000 personnes. Elle contribue de manière déterminante à la sécurité alimentaire, aux exportations, à la stabilité sociale des communautés côtières et à l’économie. Pourtant, ce secteur vital se trouve aujourd’hui à la croisée des chemins. La surexploitation des ressources marines, la prolifération des pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la faiblesse des contrôles en mer et le manque de transparence dans l’attribution des licences et des accords de pêche minent sa durabilité et sa légitimité.

Les acteurs locaux, notamment les pêcheurs artisanaux, les mareyeuses et les transformateurs, dénoncent depuis plusieurs années une gestion opaque, marquée par des inégalités d’accès à la ressource et une absence d’information publique sur les accords signés avec des armements étrangers. Ces revendications rejoignent celles des organisations de la société civile et des partenaires internationaux, qui appellent à un changement de paradigme fondé sur la transparence, la participation et la redevabilité.



Carte du Sénégal avec zones de pêche principales, chiffres clés du secteur (emplois, part dans le PIB, volume des captures, valeur des exportations).

## 2. De l'engagement à la rupture : le parcours contrasté du Sénégal dans la FiTI

En 2016, le Sénégal s'engage officiellement à rejoindre la *Fisheries Transparency Initiative (FiTI)*, devenant l'un des premiers pays africains à manifester son adhésion à cette norme internationale de transparence dans la gestion des pêches. Cette initiative, soutenue par le Secrétariat international de la FiTI et intégrée au premier Plan d'Action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), visait à rendre publiques les informations essentielles relatives aux licences, accords, captures, paiements, subventions et stocks halieutiques.

Cependant, malgré plusieurs consultations et feuilles de route, le processus d'adhésion n'a pas abouti. En août 2024, le Conseil d'administration de la FiTI a annoncé le **retrait du statut de pays engagé du Sénégal**, invoquant une absence de progrès substantiels dans la mise en œuvre du standard. Cette décision, largement relayée par la presse, a soulevé des inquiétudes quant à la cohérence du Sénégal avec ses engagements de gouvernement ouvert.

Le retrait ne traduit pas un refus structurel du principe de transparence, mais révèle plutôt des lenteurs administratives, des rivalités institutionnelles et des réticences politiques à rendre publics certains accords de pêche. Il met en lumière la difficulté de concilier des intérêts économiques puissants avec les exigences de transparence et de redevabilité publique.



Frise chronologique FiTI.

## 3. L'atelier de Saint-Louis : vers une coalition nationale pour la transparence halieutique

C'est dans ce contexte qu'Article 19 Sénégal, Forum Civil et leurs partenaires se sont retrouvés en atelier avec les acteurs de la pêche le **22 mai 2025 à Saint-Louis**, dans le cadre du plaidoyer continu en faveur de la transparence dans le secteur de la pêche et de l'adhésion du Sénégal à la FiTI. L'atelier a réuni plus de 70 acteurs parmi lesquels des représentants de l'État, des collectivités locales, des organisations professionnelles, des pêcheurs, des chercheurs et des journalistes. Il visait à relancer le débat sur la FiTI et à formuler une feuille de route nationale pour la transparence dans le secteur des pêches.

Les échanges ont confirmé l'existence d'une volonté partagée de réformer la gouvernance du secteur. Les participants ont reconnu que le Sénégal dispose déjà des données techniques et juridiques

nécessaires à la mise en œuvre du standard FiTI, mais qu'il manque un engagement institutionnel clair et une stratégie de publication proactive. L'atelier a abouti à La **Déclaration de Saint-Louis**<sup>6</sup>, réaffirmant la nécessité d'un groupe multipartite national pour superviser la relance du processus FiTI, sur le modèle des dispositifs de gouvernance participative promus par le PGO.

Cette rencontre a également souligné l'importance du rôle des communautés locales dans la veille citoyenne et la collecte d'informations. Plusieurs participants ont proposé la mise en place d'un mécanisme régional d'observation participative des pêches, appuyé par les universités et les institutions de recherche, pour renforcer la crédibilité et la qualité des données.



Atelier à Saint-Louis ; encadré visuel reprenant les principales recommandations de la Déclaration de Saint-Louis (groupe multipartite, leadership ministériel, transparence proactive, implication des communautés côtières).

## 4. FiTI, accès à l'information et PGO : une convergence stratégique

L'adoption de la **Loi n°14/2025 sur l'accès à l'information**, votée le 26 août 2025, change fondamentalement le cadre de référence. Elle offre désormais un droit général d'accès aux documents publics, y compris dans les secteurs dits stratégiques. Cette avancée crée une opportunité unique pour relancer la FiTI sur des bases juridiques solides, en rendant obligatoire la publication régulière de données relatives aux licences, aux accords, aux subventions et aux captures.

Le **Comité national du PGO**, mis en place par l'arrêté ministériel du 20 juin 2024, joue un rôle déterminant dans cette articulation. En intégrant la transparence dans la gouvernance des pêches

<sup>6</sup> mettez le LINK si on l'a publié sur le site ou les RS

comme sous-engagement du Plan d'Action National 2023–2025, le Sénégal peut faire de la FiTI un instrument opérationnel du gouvernement ouvert. Cette synergie éviterait la duplication des efforts, renforcerait la cohérence institutionnelle et donnerait un ancrage durable à la transparence dans la gestion des ressources marines.

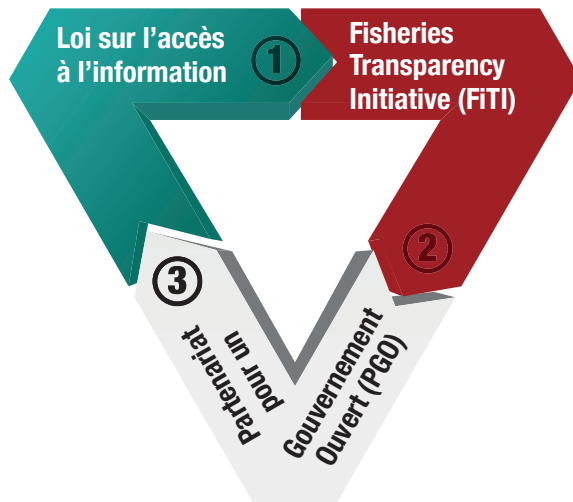


Schéma d'articulation triangulaire (Loi sur l'accès à l'information – FiTI – PGO), montrant comment ces trois dispositifs se renforcent mutuellement pour améliorer la transparence publique.

## 5. Une opportunité politique dans un contexte de refondation de la gouvernance

L'alternance politique issue de l'élection du Président **Bassirou Diomaye Faye** en mars 2024 constitue une fenêtre d'opportunité majeure. Le nouveau gouvernement a placé la transparence et la bonne gouvernance au centre de son action, en prônant une rupture avec les pratiques opaques du passé. Dans cette optique, la relance de la FiTI s'inscrit parfaitement dans la stratégie de restauration de la confiance entre l'État et les citoyens.

La transparence dans les pêches ne relève pas uniquement d'un impératif de bonne gouvernance : elle représente un enjeu de souveraineté et de justice sociale. En publiant les accords, les licences et les données de captures, le Sénégal renforcerait la crédibilité de sa diplomatie économique et enverrait un signal fort à ses partenaires, notamment dans la perspective d'une intégration régionale renforcée avec la Mauritanie et la Gambie sur les ressources partagées.

Carte sous-régionale illustrant les zones de coopération halieutique (Sénégal–Mauritanie–Gambie) et les flux migratoires liés à la pêche artisanale.



## 6. Perspectives

La transparence des pêches et la réintégration du Sénégal dans la FiTI constituent un test décisif de cohérence pour la politique nationale de gouvernement ouvert. Quatre axes d'action apparaissent prioritaires : (1) un engagement politique formel pour relancer le processus FiTI avant fin 2025, adossé à une feuille de route claire ; (2) la mise en place du groupe multipartite national, garantissant la participation équilibrée de l'État, des acteurs économiques et des organisations citoyennes ; (3) la publication progressive des données FiTI, appuyée sur la loi sur l'accès à l'information et le portail numérique du PGO; (4) l'engagement du public à l'échelle nationale autour de la FiTI et du gouvernement ouvert dans le cadre de la participation citoyenne dans les programmes publics.

La réussite de cette démarche dépendra de la volonté politique de transparence, de la capacité technique des institutions, du soutien continu des communautés locales, de l'engagement continu des acteurs et du futur groupe multipartite, et de l'accompagnement des partenaires internationaux.

Le bénéfice à tirer d'une gestion transparente et durable de la pêche maritime est énorme et s'étend aux revenus économiques, à l'emploi, à la souveraineté alimentaire ainsi qu'à la coopération, au commerce, voir aux loisirs, au tourisme et à la cohésion sociale tout en restant redevables aux générations futures. Rejoindre la FiTI permettra au Sénégal de renforcer cet agenda<sup>7</sup>. En s'appuyant sur les acquis du PGO et sur la mobilisation constatée à Saint-Louis, le Sénégal peut redevenir un modèle régional de gouvernance halieutique ouverte et responsable.



Photo de groupe des participants à la réunion

<sup>7</sup> <https://fiti.global/about-the-initiative>

**Sources : Atelier national de plaidoyer stratégique avec les acteurs de la pêche à Saint Louis, sur les enjeux et défis de l'adhésion du Sénégal à la FiTI de Saint-Louis, Comité PGO<sup>2</sup> Sénégal, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.**



Défendre la liberté d'expression et l'accès à l'information

ARTICLE 19 Sénégal / Afrique de l'Ouest - G60 Mamelles Aviation

 +221 33 869 03 22 – Fax : +221 33 860 85 75 - BP: 5175 Dakar - Sénégal

 [senegal.westafrica@article19.org](mailto:senegal.westafrica@article19.org)  [www.article19ao.org](http://www.article19ao.org) / [www.article19.org](http://www.article19.org)

 [facebook.com/Article19wafric](https://facebook.com/Article19wafric)  [article19wafric](https://twitter.com/article19wafric)